

# MANDRÉEN

LE BLASON  
DE LA VILLE  
en céramique  
réalisé par  
*L'ATELIER  
SYMPA*





# Edito

2016 fut une année difficile pour les Mandréens à cause d'une augmentation de nos impôts locaux après 13 ans de statu quo. Aussi, la bonne nouvelle en 2017, c'est bien sûr le maintien de nos taux d'imposition sans aucune augmentation. Qui plus est, la loi de finances pour 2017 ne prévoit qu'une augmentation des bases d'imposition de 0,4 % (taux très inférieur aux taux des années précédentes).

Malgré la continuelle baisse des dotations de l'État, la commune persiste à investir dans des projets structurants. C'est ainsi qu'a été réalisé en autofinancement l'Ermitage pour 1 700 000 € et, plus récemment, le restaurant scolaire pour un montant de 3 300 000 € avec une participation du Département à hauteur de 1 250 000 €.

L'autre événement marquant de l'année a été le transfert à l'agglomération TPM, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du service de collecte des ordures ménagères et de l'Office de Tourisme. Dorénavant, ces services sont assurés par TPM qui prend à sa charge toutes les dépenses afférentes. En compensation, la commune verse à TPM la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que celle de la taxe de séjour. Ces modifications imposées par la loi, basées sur le principe de mutualisation des moyens, sont censées, à terme, faire baisser les coûts de fonctionnement en préservant la qualité du service aux usagers.

Enfin, dès 2016, une réservation financière a été décidée pour réaliser, avec l'aide de l'établissement public foncier régional, l'achat de la propriété Fliche Bergis au Pin Rolland afin de préserver le patrimoine foncier de la commune et permettre aux Mandréens de continuer à bénéficier du magnifique cadre naturel de la pinède Sainte Asile qui fait partie intégrante de ce bien.

Nous sommes bien conscients que 2017 sera une année charnière de notre mandat compte tenu de la situation nationale et de nos projets locaux.

**Alain BALLESTER**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

## Sommaire

- Page 2 EDITO - Agenda
- Page 3-4 Actualités Municipales
- Page 5 Environnement, Santé publique
- Page 6 Libre Expression
- Page 6-7-8 Jeunesse - Sports - Associations

## Agenda

### MAI

- Le 1<sup>er</sup> :** Régate du 1<sup>er</sup> mai organisée par l'ANSM
- Le 7 :** Vide grenier du Village
- Le 7 :** Gala de fin d'année organisé par Tahiti Ori au théâtre Marc Baron
- Le 8 :** 72<sup>ème</sup> Anniversaire de la victoire du 8 mai 1945
- Le 13 :** Journée nautique mandréenne - voir p-7
- Le 13 :** Vernissage de l'exposition Jacques Cléroux à 11 h, domaine de l'Ermitage
- Le 13 :** Vide grenier des Pins Bleus, de 9 h à 17 h à la maison de retraite
- Le 13 :** Concert en l'église de Saint Mandrier par l'orchestre de chambre de la Philharmonique la Seynoise à 20 h 30
- Le 14 :** Marché des créateurs, de 8 h à 18 h, place des Résistants
- Le 15 :** Conférence proposée par Anandayoga et le service Culture à 20 h, Théâtre Marc Baron - Entrée libre (voir p-8)
- Le 19 :** Vernissage de l'Atelier de Peinture à 18 h 30 à la Galerie Rancilio
- Le 19 :** Fête des voisins
- Le 19 :** Retransmission Opéra et ballet au cinéma Marc Baron "La Gazza Ladra", enregistré à la Scala de Milan à 20 h - Tarif unique 12 €
- Les 20 et 21 :** Manifestation polynésienne - Volleyball, pétanque et spectacle avec repas - Réservation au 06 42 19 85 54
- Le 21 :** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 21 :** 9<sup>ème</sup> Foire aux Plants, place des Résistants de 9 h à 18 h
- Le 21 :** Théâtre "Yerma" à 17 h au théâtre Marc Baron (voir p-8)
- Le 24 :** Randonnée pédestre de Sainte Asile au Gros Baou - Rendez vous à 9 h face au club de plongée, promenade Latouche Tréville - Renseignements au 06 84 62 56 84
- Le 28 :** Vide grenier du Village

### JUIN

- Le 1<sup>er</sup> :** Nettoyage du port avec l'opération Rade propre
- Le 3 :** Une journée au jardin - Domaine de l'Ermitage (artistes en liberté...)
- Le 4 :** Vide grenier du village
- Le 4 :** Basket : Tournoi Jean Derrien au stade du village, de 8 h à 20 h
- Le 4 :** Concert du Chœur d'hommes CANTADIS et du Chœur de femme catalan San Pau del Can à 16 h en l'église de Saint-Mandrier
- Le 8 :** Journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine (voir p-3)

### NAISSANCE

GAMALERI Neil ..... 11/04/2017

### DÈCÈS

VIVIER Victor ..... 16/03/2017 ..... .84 ans  
 BOZONNET France ..... 29/03/2017 ..... .79 ans  
 SCHARDT veuve PAVIET-FANOLLINET Marguerite ..... 31/03/2017 ..... .93 ans  
 HENEMANN Nicole ..... 01/04/2017 ..... .70 ans  
 BECK Serge ..... 07/04/2017 ..... .92 ans  
 TANERON Veuve ARNAUD Marie-Louise ..... 09/04/2017 ..... .86 ans  
 NIELLINI Gérard ..... 12/04/2017 ..... .68 ans  
 SUSINI Charles ..... 13/04/2017 ..... .85 ans  
 LECONTE Armel ..... 15/04/2017 ..... .75 ans  
 CAILLEAUX Robert ..... 16/04/2017 ..... .75 ans  
 MAJOTIN Veuve GILLE Paulette ..... 17/04/2017 ..... .94 ans  
 LLORENS épouse BAS Yvette ..... 12/04/2017 ..... .72 ans

**Vous souhaitez recevoir par mail toutes les informations de la commune,** être tenu informé des spectacles, des vernissages, des réunions publiques, etc. ?

Inscrivez vous auprès du service Vie de la Cité en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : [vielite@ville-saintmandrier.fr](mailto:vielite@ville-saintmandrier.fr)



N'hésitez pas à aimer notre page

**"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"**

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

**Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?**  
 Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

## LA VIE PATRIOTIQUE

**Jeudi 8 juin 2017**

**Journée Nationale d'Homage aux Morts pour la France en Indochine**

11 h 10 : Rassemblement devant la stèle du quai Kennedy

11 h 15 : Cérémonie avec dépôt de gerbe

11 h 30 : Cérémonie devant le monument aux morts

A l'issue de la cérémonie, l'Amicale des Nageurs de Combat offrira le vin d'honneur place Adèle Jouvenceau.

Mandréennes et Mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

**Jean KUHLMANN**

Conseiller municipal chargé des Associations et Cérémonies patriotiques



## ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

**Le dimanche 21 mai :** lors de la foire aux plants, un stand d'information "ZERO PHYTO" pourra vous informer sur les alternatives aux pesticides.

Un bon pour un sac .... sera remis contre un dépôt de flacon de pesticide.

**Le jeudi 1<sup>er</sup> juin :** n'oubliez pas vos gants pour contribuer à l'action rade propre avec la marine nationale, rendez vous à 8 h 30 devant la capitainerie.

## Droit de réponse de l'APE à l'article de Monsieur le Maire du Mandréen n° 222 intitulé "Sur le Domaine de l'Ermitage" et "Sur le Skate-park"

Une fois de plus, M. le Maire de Saint Mandrier utilise le bulletin d'information municipal pour régler ses comptes avec notre association : dans le Mandréen de février, il commente à sa façon un article paru dans le bulletin interne de l'APE que la majorité des Mandréens n'a évidemment pas pu lire. C'est pourquoi une mise au point s'impose :

Oui, comme l'ancien directeur du Conservatoire du Littoral, M. DESPLAT et comme tous les Mandréens, l'APE se réjouit de la préservation du Domaine de l'Ermitage à laquelle elle a grandement participé en obtenant l'annulation de la constructibilité du site.

L'APE se félicite d'autant plus de voir la municipalité de Saint Mandrier s'investir aujourd'hui dans la restauration et la gestion du Domaine que, comme le précise M. DESPLAT dans son livre "Batailles en bord de mer" : "..., il s'en est fallu de peu pour que la propriété ne disparaisse sous le bitume et le béton" et que c'est "plus de 20 ans après (son) premier contact avec l'association pour la protection de l'environnement de Saint

Mandrier" que le Conservatoire du Littoral a pu concrétiser l'achat de la propriété.

\* Chapitre XII intitulé : "La Coudoulière: famille, politique et promoteur".

Oui, même si elle félicite le personnel municipal et le nouveau fermier, M. Michel BRUEL, pour leur engagement et pour leur excellent travail dans l'entretien du Domaine, l'APE déplore cependant le départ de l'association "Partager la terre" et son projet d'agro-écologie pour la mise en valeur du patrimoine agricole du Domaine.

Dans son souci de "faire propre", M. le Maire semble malheureusement n'avoir rien compris à l'agro-écologie qui est une technique de culture à part entière, productive et respectueuse des sols et de la nature, et non de la "négligence" ou de la mise en friche.

C'est bien dommage.

Par ailleurs, l'APE n'a pas demandé l'enlèvement du Skate park et n'est responsable ni de son installation en toute illégalité sur le domaine public maritime de la plage, ni de la condamnation signifiée par M. le Préfet de le retirer.

**Monique BARNIER**

pour la Présidente de l'APE

## MAIRIE VIGILANTE VOISINS VIGILANTS



**Mairie Vigilante nous permet de gérer l'ensemble du dispositif Voisins Vigilants. Nous avons une vision globale de l'activité des Voisins Vigilants présents sur la commune.**

Le développement de rapports de voisinage

est un facteur important de la lutte contre les cambriolages, les démarchages abusifs et les escroqueries. L'attention de chacun dans son quartier peut aider à prévenir l'action des malfaiteurs et faciliter l'intervention de la police.

Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens, dans un but de dissuasion.

Le rôle des "Voisins vigilants" consiste à échanger avec les habitants de leur quartier, à rester attentifs à leur environnement. La Ville se positionne ainsi comme pivot du dispositif.

La plate-forme Voisins Vigilants permet de mettre en relation les habitants d'un même quartier afin d'optimiser la sécurité grâce aux remontées d'informations fournies par les alertes.

Rejoignez les Voisins Vigilants de Saint Mandrier ! Vous êtes déjà nombreux. Pour cela, inscrivez-vous sur le site.

**Comment adhérer gratuitement :** Rendez vous sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

- Rentrez votre adresse postale et votre adresse mail.
- Si votre adresse n'est pas reconnue par le site, cliquez sur « votre adresse n'est pas reconnue ».
- Vérifiez votre adresse postale et modifiez-la si nécessaire.
- Si le point sur la carte n'est pas positionné sur votre domicile, cliquez sur l'icône et tout en maintenant le bouton, déplacez le point sur la position de votre domicile.
- Une fois le marqueur sur votre domicile, vous pourrez terminer la validation de votre adresse.
- Cliquez sur valider pour continuer votre inscription
- Remplissez un court formulaire d'inscription
- Si une communauté existe déjà dans votre secteur, vous pourrez automatiquement la rejoindre
- Vous recevrez votre kit de bienvenue par courrier comprenant un autocollant, des flyers Voisins Vigilants à distribuer à vos voisins et votre code d'activation de votre compte
- Si vous avez fait votre inscription depuis votre domicile alors vous n'avez pas besoin d'attendre le code d'activation pour utiliser la plate-forme Voisins Vigilants
- En revanche dans le cas où vous vous êtes inscrits en dehors de votre domicile lors de la réception du code d'activation retournez sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) pour activer votre compte et faire partie de votre communauté !

**Rémy BOUVIER**

Conseiller Municipal délégué à La Prévention des Risques

## VALORISATION DES DÉCHETS FERMENTESCIBLES

**Les déchets fermentescibles contenus dans nos poubelles représentent environ 25% de nos déchets, soit près de 250 kg/an par famille.**

Actuellement, ces déchets partent à l'incinération, ce qui n'est pas une valorisation optimum car ils ne produisent pas d'énergie en brûlant. En conséquence, il est préférable de trouver une autre filière de valorisation, par exemple la fabrication de compost.

Aussi, tous les Mandréens possédant un jardin, soit environ ..... foyers peuvent transformer leurs déchets fermentescibles en compost qui pourra être répandu dans leur jardin.

Afin de permettre aux Mandréens de participer à la valorisation des déchets fermentescibles, la municipalité a déjà distribué 555 composteurs. Les Mandréens qui voudraient être équipés de ce matériel peuvent envoyer une demande écrite ou par mail à M. le Maire et un composteur leur sera livré.

En outre, nous réfléchissons actuellement à la façon de récupérer les déchets alimentaires du restaurant scolaire ainsi que ceux issus des deux marchés de la commune.

Si vous amenez vos déchets verts à la déchetterie, il vous sera offert en échange un sac de compost fabriqué à partir des déchets verts des communes de l'agglomération (jusqu'à épuisement du stock).

**Le Maire**

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'excédent de fonctionnement de 3 592 235 € sert à combler le besoin de financement de l'investissement pour 2 228 696 € (mise en réserve).

L'excédent repris au BP 2017 est donc de 1 363 538 € diminué de 30 586 € (participation au syndicat d'électricité : SYMIELEC) soit, 1 332 951 €.

Des dépenses déduites et une hausse des recettes réalisées par rapport aux prévisions traduisent globalement un compte de résultats positif. Les dépenses d'équipement se sont établies à 3 043 341 € dont 2 491 091 € pour le seul restaurant scolaire.

## LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Arrêté par la commission des finances et des travaux, il a été présenté en Conseil Municipal au cours de la séance du 27 mars 2017. Les grandes lignes du Budget 2017 sont présentées aux élus avec en point de mire, les recettes fiscales et par conséquent, le maintien ou non des taux d'imposition. Les prévisions budgétaires affichées permettent à la commune de préserver en 2017 les taux de nos impôts locaux.

## LE BUDGET PRIMITIF 2017

### En fonctionnement

La loi de finances 2017 fixe une évolution des bases fiscales de 0,4 % contre 1 % en 2016. Cette différence fait perdre à la commune 25 000 €.

Comme ces dernières années, les dotations de l'État sont en baisse :

- La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 8,36 %.
- La dotation nationale de péréquation sensée rattraper les écarts négatifs, est prévue à 80 000 € contre 152 000 en 2016.

Les produits des services (restaurant scolaire, activités périscolaires...) seront en faible progression étant donné l'augmentation très mesurée des différents tarifs votés en Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées en fonction des dépenses réalisées en 2016. Ainsi, le montant des charges à caractère général est fixé à 1 552 240 € contre 1 620 435 € réalisé en 2016.

La masse salariale réduite des 11 salaires des fonctionnaires transférés à TPM (Ordures ménagères et Tourisme) passe de 4 228 000 € réalisée en 2016 à 4 067 587 € pour 2017.

Les charges de gestion courante restent assez stables : 819 293 € en 2017 contre 831 270 € réalisées en 2016.

L'enveloppe dédiée aux associations est malgré tout maintenue à 242 360 €.

La charge de la dette s'élève à 40 894 € et intègre les 6 000 € prévus au titre de l'emprunt relais.

Enfin, une provision pour risques et charges est inscrite pour 100 000 € (financement du projet Fliche Bergis).

Les amortissements et le virement à la section d'investissement respectivement à hauteur de 397 003 € et 1 495 492 €, financent une partie des investissements.

### En Investissement

Les nouvelles opérations 2017 s'élèvent à 2 090 882 €. Seules les subventions notifiées à ce jour sont inscrites en recettes.

Les restes à réaliser s'ajoutent en recettes pour 2 373 542 € et en dépenses pour 1 303 293 €.

Récapitulatif des nouvelles opérations d'investissement en p. 5 →

## LE DOMAINE DE L'ERMITAGE (GESTION)

Le domaine de l'Ermitage, acheté par le Conservatoire du Littoral, est confié en gestion à la municipalité. A cet effet, la commune a créé 3 gîtes mis en location depuis le printemps 2016. Le Budget Primitif 2017 des gîtes s'établit à 64 295 €, réparti en section d'exploitation pour 32 148 € et en section d'investissement pour 32 147 €.

Les recettes correspondent aux locations et les dépenses à l'entretien des gîtes.

## LES IMPÔTS LOCAUX : MAINTIEN

### Comparaison des taux d'imposition

Saint Mandrier 2017		Moyenne Nationale
TH Taxe d'Habitation	12,54 %	24,38 %
TFB Taxe Foncier Bâti	18 %	20,85 %

### FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
19 %	Charges à caractère général :	1 552 240 €
51 %	Charges de personnel :	4 067 587 €
10 %	Charges gestion courante :	45 074 €
0,50 %	Charges financières :	39 199 €
0,30 %	Charges exceptionnelles :	25 000 €
1,30 %	Dotations aux provisions :	100 000 €
12,50 %	Virement à l'investissement :	982 489 €
5 %	Amortissements :	397 003 €
0,40 %	Restes à réaliser :	30 586 €
100 %		8 013 399 €

### INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		RECETTES
0,30 %	Subventions d'équipement :	20 000 €
29 %	Opérations d'équipement :	2 070 882 €
1,30 %	Dotations TVA :	93 423 €
15,10 %	Emprunt :	1 072 888 €
0,80 %	Travaux en régie :	57 194 €
3,50 %	Opérations patrimoniales :	246 350 €
16,50 %	Solde reporté :	1 158 447 €
33,50 %	Reste à réaliser :	2 373 543 €
100 %		7 092 727 €

# BUDGET PRIMITIF 2017

## DES TAUX D'IMPOSITION

Catégorie	Moyenne départementale	Moyenne des communes de même taille en 2016
	23,93 %	14,70 %
	23,61 %	20,81 %

### RECETTES

1,30 %	Atténuation de charges : 100 000 €
5,30 %	Produit des services : 427 053 €
59,60 %	Impôts et taxes : 4 794 564 €
14 %	Dotations : 1 108 250 €
2 %	Autres produits : 152 800 €
0,10 %	Produits exceptionnels : 10 000 €
0,70 %	Travaux en régie : 57 194 €
17 %	Résultat reporté : 1 363 538 €
100 %	8 013 399 €

### DÉPENSES

1,30 %	Subventions : 90 839 €
5,80 %	Dotations : 410 055 €
31,40 %	Excédent de fonctionnement : 2 228 696 €
20,10 %	Immobilisations : 1 434 000 €
18,40 %	Restes à réaliser : 1 303 293 €
23 %	Recette d'ordre : 1 625 843 €
100 %	7 092 727 €

Opération nouvelles d'investissement	Dépenses
Voirie	110 000 €
Mise en sécurité	10 200 €
Environnement forêt	10 000 €
Postes de secours	13 000 €
Vidéo protection	70 100 €
Travaux pluvial	10 000 €
Domaine de l'Ermitage	57 500 €
Réseau incendie	40 000 €
Cimetière	100 000 €
Divers travaux bâtiments	244 000 €
Équipements sportifs	5 000 €
Travaux électricité	114 000 €
Espaces verts	15 000 €
Acquisition matériel informatique	70 000 €
Acquisition mobilier administratif	5 000 €
Matériel restaurant scolaire	9 982 €
Mobilier matériel scolaire	5 000 €
Autres matériels	64 600 €
Acquisition de véhicules	70 000 €
Jeux divers pour enfants	20 000 €
Projet cuisine centrale	527 500 €
Accessibilité PMR	10 000 €
Acquisitions immobilières	450 000 €
Illuminations	5 000 €
Fort de la Coudoulière	35 000 €
Aide aux façades	20 000 €

## LA LOI NOTRe LES TRANSFERTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Les Ordures Ménagères		Tourisme	
Les Recettes	885 565 €	Les Recettes	38 743,60 €
Les Dépenses	674 184 €	Les Dépenses	42 745,05 €
<b>Le solde transféré</b>	<b>211 381 €</b>	<b>Le solde transféré</b>	<b>- 4001,45</b>

En 2002 au moment de la constitution de l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, les communes ont transféré leurs taxes professionnelles ainsi que certaines charges (transport, incinération des déchets...). La différence positive entre les recettes transférées et les dépenses représentaient en 2016, 17 183 € rendue à la commune sous forme d'attribution de compensation (AC).

Pour 2017, les nouveaux transferts (collecte des déchets et Tourisme), entraîneront une nouvelle AC positive de 224 563 €.

→ **AC 2016 17 183 €**

- Transfert de compétence Collecte des déchets : 211 381 €

Transfert de compétence Tourisme : - 4 001 €

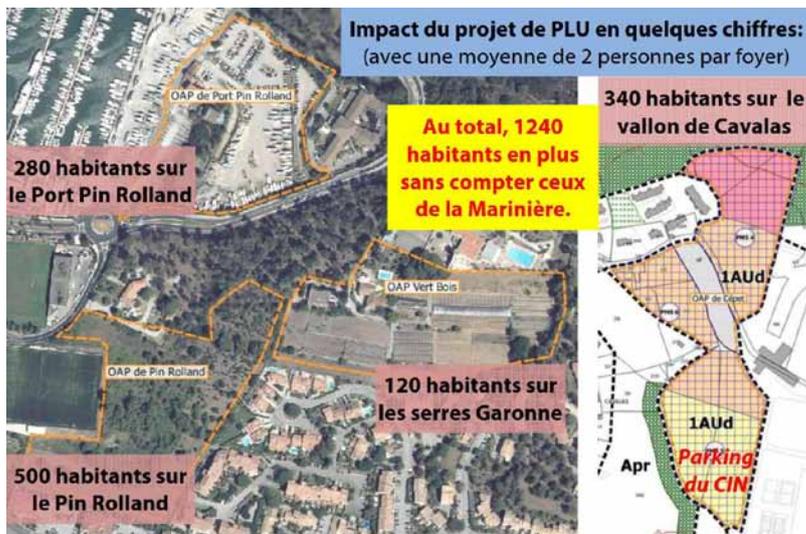
→ **AC 2017 224 563 €**

## L'EAU

L'équilibre du budget primitif 2017 s'établit à 1 552 235 € qui financeront les divers travaux d'eau.

- La section d'exploitation pour : 741 375 €
- La section d'investissement pour : 810 860 €

La Délégation de Service Public qui a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2013 doit être transférée à l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre des nouvelles compétences obligatoires de la loi NOTRe.



**Impact du projet de PLU en quelques chiffres:**  
(avec une moyenne de 2 personnes par foyer)

**Au total, 1240 habitants en plus sans compter ceux de la Marinière.**

**340 habitants sur le vallon de Cavalas**

**280 habitants sur le Port Pin Rolland**

**500 habitants sur le Pin Rolland**

**120 habitants sur les serres Garonne**

### Quelques conséquences néfastes pour les mandréens, entre autres :

- Encore plus de bouchons pour accéder à Saint-Mandrier ou pour en ressortir.
- Une sur-fréquentation de la plage de Saint-Asile
- La destruction programmée du site naturel du vallon de Cavalas
- Exprimez-vous lors de l'enquête publique, signez les pétitions pour la préservation du vallon de Cavalas.

**Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" : Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu**

**Quelques précisions :** Le document d'urbanisme actuellement en vigueur, le POS, qui date de 1992 prévoit une population de 10 000 habitants.

Nous avons estimé depuis 2007 que notre commune ne pouvait accueillir autant de personnes. Aussi, depuis 2007, le PLU actuel limite cette capacité à l'horizon 2030 à 7200 habitants, chiffre pratiquement identique au PLU de 2007.

La presque totalité des zones présentées par les élus d'opposition étaient déjà constructibles dans le POS de 1992 mais apparemment ils viennent de le découvrir. Quant au vallon de Cavalas, ces élus ne connaissent pas leur dossier, car ce vallon est totalement protégé puisqu'il est classé APPr, soit Agricole Protégé avec une coulée verte en Espace Boisé Classé le long du ruisseau.

Il n'est donc pas constructible.

**Le Maire**

Monsieur Poumaroux (**Rassemblement Bleu Marine**), n'a pas transmis d'article pour ce Mandréen.

## TOURNOI DE BASKET 3 CONTRE 3.

3<sup>ème</sup> « Challenge Jean Derrien »



L'USSM organise son 3<sup>ème</sup> Challenge Jean Derrien, tournoi 3 contre 3, le dimanche 4 juin 2017 à partir de 10 h sur les terrains extérieurs du village près du parking du stade. Restauration et buvette sur place. Une tombola vous sera proposée tout au long de la journée avec tirage au sort en fin de tournoi. Venez nombreux encourager les joueurs venant de toute la région.

## CONCOURS C'GÉNIAL

Nous sommes fiers de vous annoncer que suite à notre 1<sup>ère</sup> place au concours académique C'Génial, nous allons représenter les couleurs de notre collège Louis Clément à la finale nationale à Paris le 19 mai 2017.

Parallèlement, nous avons aussi eu la 2<sup>e</sup> place du concours « Faites de la Science » organisé par l'université de Toulon.

Nous tenons à remercier la commune de Saint-Mandrier et le collège sans qui le voyage à Paris ne serait pas possible. Nous présenterons, lors de cette finale, notre goutteur solaire innovant « AquaSun » !

**La TEAM AQUASUN**

Elouann, Julie, Tristan, Lia, Shana et Solène



## LA RECETTE DE L'ERMITAGE

### Ragoût de Fèves de Nini

Pour 4 personnes

Cuisson : 45 min

Ingrédients :

- 1 kilo de grosses fèves écossées de l'Ermitage
- 800 gr de pommes de terre
- 400 gr de petit salé
- 1 oignon
- 2 verres d'huile d'olive
- 25 cl de vin blanc
- Quelques gousses d'ail
- Bouquet garni
- 1 branche de pèbre d'ail de l'Ermitage



Faire revenir l'ail, l'oignon et le petit salé dans l'huile d'olive ;  
Ajouter les pommes de terre coupées en 4, le bouquet garni et le vin blanc évaporé ;  
Recouvrir d'eau ;  
Faire cuire à feu moyen environ 15 minutes  
Ajouter les fèves et une branche de pèbre d'ail ;  
Assaisonner ;



## SAINT-MANDRIER, UN BIJOU DÉVOILÉ

A tous les amoureux de Saint-Mandrier, Laurent Guérin artiste créateur dont on a pu découvrir le talent lors de l'exposition "XII apparitions" qu'il a offert au domaine de l'Ermitage aux côtés de Jean-François Bastolet en début d'année, dédie ce beau bijou représentant la presqu'île sur un visage de femme, rappelant les monnaies antiques, les pipes du bagne, les figures de proue...

Cet objet, décliné en plaqué (argent, argent vieilli ou or), pourrait être un cadeau original pour porter un peu du charme de notre village.

Pour le moment, il est en vente au prix de 45 €, directement auprès de Laurent Guerin au 06.87.82.20.46, en attendant les marchés de l'été...



## LA JOURNÉE NAUTIQUE MANDRÉENNE

Ce sera sa 2<sup>ème</sup> édition.

Cet événement prendra place le 13 mai 2017 de 10 h à 17 h, Quai Séverine sur le port. Il est organisé par l'ANSM, l'association « Pointus et Patrimoine », l'APM, l'association « Modélisme » la NSM, le CNSM, Saint-Mandrier Plongée, et d'autres associations et professionnels ayant un lien avec la Mer et ses activités associées.

L'objectif de cette journée pour 2017 reste inchangé au regard de la précédente édition. Il s'agit en particulier de faire partager non seulement à nos adhérents mais aussi aux visiteurs nos passions respectives, de leur faire découvrir nos activités, de les sensibiliser au respect de la mer et de pouvoir contribuer même modestement et dans toute la mesure du possible au rayonnement de la ville.

**Jean-Luc BUE**  
Secrétaire du CNSM



## JOURNÉE SECURIMAR

Organisée par l'Association Nautique de Saint Mandrier (ANSM)

L'ANSM a décidé d'organiser une journée SECURIMAR (journée consacrée à la sécurité en mer sous l'égide de la Fédération Française de Voile) le samedi 1<sup>er</sup> avril, consacrée à 2 thèmes principaux :

- Les systèmes d'alerte (intervention prise en charge par CROSSMED)
- Pyrotechnie (maniement des fusées de détresse), canot de survie (percussion), conduite à tenir à bord en cas d'urgence, par SNSM Saint-Mandrier

L'ANSM avait en quelque sorte rendez-vous avec ses anges gardiens en mer : le CROSSMED (ou CROSS La Garde) dont le rôle est de coordonner les secours en mer en Méditerranée occidentale sur sa zone de responsabilité, et la SNSM (Société Nautique de Sauvetage en Mer) représentée par le Major Jean Louis Kleparski, patron de la vedette SNSM de Saint-Mandrier, "Notre Dame de Bonne Garde".

Une bonne quarantaine de membres de l'ANSM ont répondu présent. Le Maître David LEPREUX du CROSSMED s'est attaché à présenter le rôle et le travail au quotidien de ces entités fondamentales pour les secours en mer : les CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage) et notamment le CROSSMED situé à La Garde :

- Présentation fonctionnelle des CROSS et du Cross La Garde en particulier ;
- L'organisation des secours en mer ;
- L'organisation de la procédure d'alerte (VHF, ASN, Balises ...) ;
- Que se passe-t-il quand on déclenche une alerte ASN par exemple, ou Balise Cospas Sarsat EPIRB ?
- etc...



L'après midi a été réservé à la SNSM pour notamment procéder au gonflage de 3 radeaux de survie sur la jetée à l'entrée du port, au déclenchement de fusées détresse et de fumigènes pour conclure par les bons gestes à avoir à bord d'un bateau pour prendre et assurer correctement une amarre en cas de remorquage. Ce fut une très belle journée (malgré un temps exécrable de circonstance !), chargée d'échanges, de prises de parole, qui a permis une meilleure connaissance mutuelle et d'intégrer les bons comportements à la mer..

*Jean-Louis Kléparski*

**Alain FOIDART,**  
Vice Président Plaisance de l'ANSM,  
en charge de la Formation et Sécurité.

## RECORD DU MONDE AU COLLÈGE LOUIS CLÉMENT

Les élèves du collège Louis Clément ont réussi un nouveau défi ! Pendant 24 heures, 39 élèves des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, répartis en 3 groupes, se sont relayés pour battre un nouveau record du monde de rameurs en équipes mixtes de moins de 19 ans, poids légers. Ce challenge nous a permis de récolter des fonds en faveur des enfants malades de l'hôpital.

Jeudi 30 mars, le premier groupe s'est présenté à 10 h pour la première rotation. Chaque groupe était composé de 13 élèves et de 3 staffs. Les sportifs ramaient 30 secondes en relais pendant 2 heures. Les 3 staffs aidaient à faire les rotations, mettaient à jour les informations concernant le challenge sur la page Facebook créée pour l'occasion mais ils géraient également l'approvisionnement du stade de ravitaillement.

Au fur et à mesure que les groupes arrivaient,

l'excitation montait crescendo et l'ambiance fut bientôt à son comble pour terminer en beauté le vendredi 31 mars à 10 h par des cris de joie. Nous n'avons jamais manqué de supporters.

Ces 24 h furent un succès puisque nous avons terminé en battant le record du monde et en remplissant tous nos objectifs. Nous sommes même allés un peu au delà.

Vive nos professeurs de sport, MM. Bourgelle et Souchu qui nous ont permis de vivre cette aventure inoubliable et qui ont cru en nous. Merci à Matthieu Gameiro et ses intervenants du club d'aviron seynois, merci à nos parents, merci à tous nos professeurs et toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus et merci à Mme la Principale, Mme Leduff, pour son accueil et ses encouragements.



Malgré la fatigue, tous les groupes ont réussi à tenir jusqu'au bout et nous sommes fiers d'y être arrivés pour une bonne cause. Nous avons vécu une superbe aventure qui nous a permis de mieux nous connaître et nous apprécier les uns les autres.

**Anaïs THEPAUT**  
4<sup>ème</sup> A - Collège Louis Clément

## CONFÉRENCE ANANDAYOGA

En collaboration avec le service culturel de la Ville de Saint Mandrier, l'association ANANDAYOGA vous invite à assister le 15 mai à 20 h au Théâtre Marc Baron à la conférence de Monsieur Frédéric Pédron historien de l'Asie responsable du service médiation des affaires culturelles de Toulon.

Celui-ci présentera les particularismes esthétiques, culturels et religieux des peintures bouddhiques du Cambodge en étudiant les représentations des scènes du Bouddha historique et des épisodes du Reamker (version Khmer du Ramayana Indien) peintes sur les murs des monastères.

Les sites archéologiques de Angkor Vat ont fait la renommée culturelle du Cambodge. Cependant ce pays est également, par ses nombreux monastères bouddhiques, un pays de tradition d'art pictural mural. Ces peintures sont également les reflets d'un syncrétisme très complexe entre la culture khmère, le bouddhisme et l'hindouisme.

**Jean Louis GUENNOC**  
Président d'ANANDAYOGA



L'Association du Reboisement de la Forêt mandréenne tiendra son assemblée générale le vendredi 19 mai à 17 heures aux abords de la salle Nachin, route de la Renardière.

Au programme : accueil, activités passées, rapport financier, renouvellement par élection des membres du conseil d'administration, activités à venir, visite de la plantation et verre de l'amitié. Tous les Mandréens intéressés sont invités à participer à cette réunion.

**Jacques CARRIÈRE**  
Président

## LE THÉÂTRE SUD VAROIS PRÉSENTE "Yerma" de Federico Garcia Lorca

**Dimanche 21 mai**

**à 17 h au Théâtre Marc Baron.**

Tarif 12€ - Réservations au 06.72.15.39.19

Après plusieurs années de mariage sans amour avec Juan, un propriétaire terrien obsédé par le travail, Yerma perd peu à peu l'espoir d'avoir un enfant. Sa vie tourne définitivement au cauchemar lorsqu'elle voit partir Victor, son amour de jeunesse. Dans le tourbillon des cancans des femmes du village, écrasée par la surveillance perpétuelle de ses belles-sœurs et malgré la prophétie de la sorcière, elle sombrera dans la folie.



Scènes de liesse et drames se mêlent dans ce spectacle poétique et dur, au caractère profondément espagnol.



**Samedi 13 Mai**



9h-17h



**Maison de retraite Les Pins Bleus  
Saint Mandrier**

(derrière Port Pin Rolland)

**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE**

Emplacement de 4 m : 10 € (sans voiture)

Réservations au 04 94 11 03 03

**EXPOSITION**

DOMAINE de l'HERMITAGE  
Chemin de la Coudoulière

Jacques CLEROUX  
Le peintre et l'olivier  
**du 13 mai au 4 juin 2017**

En MAI  
Mercredi, samedi, dimanche, de 14 h à 17 h  
En JUIN  
Du mardi au dimanche, de 16 h à 19 h

Conservatoire du littoral  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
Hôtel de Ville - Place des Résistants - Tél : 04.94.11.51.75

**EXPOSITION**

L'ATELIER DE PEINTURE  
Animé par Renaud Jobin

Tous les jours  
10h-12h / 16h-18h

**Du 19 mai au 4 juin 2017**  
Galerie Rancilio

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
Tél : 04.94.11.51.76 - www.ville-saintmandrier.fr

**9<sup>ème</sup> FOIRE aux PLANTS**

Objectif PHYTO

**DIMANCHE 21 MAI 2017**  
PLACE DES RÉSISTANTS  
9h / 18h

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
Tél : 04.94.11.51.60 - www.ville-saintmandrier.fr